

Date de la convocation :
30/09/2016

Date d'affichage :
30/09/2016

Nombre de Membres :

En exercice : 19
Présents : 12
Votants : 13

AFFAIRE 16/10/74 :

Acte certifié exécutoire
après publication
ou notification le :

Transmission en Préfecture le :

17 OCT. 2016

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE PRESLES-EN-BRIE
EN DATE DU 10/10/2016

Le lundi dix octobre de l'an deux mille seize, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Presles-en-Brie, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Dominique RODRIGUEZ, Maire.

PRÉSENTS : Monsieur RODRIGUEZ Dominique, **Maire.**

Messieurs BONNIN Patrick, LANDRY Daniel, GAUTHERON Daniel et Mesdames BONNY Florence, RICHARD Rolande, **Adjoints au maire.**
Mesdames BOUDY Nathalie, COHEN Sylvie, LOPES COSTA Alexandra, et Messieurs MARSAULE Patrick, MONGAULT Patrick, MORESTIN Christian, **Conseillers municipaux.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Mesdames BENOIT Jeanine, OFFREDO-LESCARE Béatrice, SAVE Laëtitia et Messieurs DERAMEZ Pascal, LECORNUE Gilles, LOUISE DIT MAUGER Philippe, WEXSTEEN David, **Conseillers municipaux.**

PROCURATION : Monsieur LECORNUE Gilles a donné procuration à Monsieur Dominique RODRIGUEZ pour le représenter et voter en son nom au cours de la séance.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame RICHARD Rolande.

EGALEMENT PRÉSENTE : Mme DHERMONS Delphine,
Directrice Générale des Services Communaux.

❖❖❖❖

AFFAIRE : APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153-21, R. 153-20 et R. 153-21,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 02 novembre 2011 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et fixant les modalités de concertation avec le public ;

Vu le débat effectué le 31 mars 2015 au sein du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 décembre 2015 ayant arrêté le projet de PLU ;

Vu l'arrêté n°2016-019 en date du 05 avril 2016 soumettant le projet du PLU à enquête publique ;

Vu le rapport et les conclusions de la commissaire-enquêtrice ;

Considérant que les résultats de ladite enquête publique et la prise en compte de certaines remarques des services et organismes associés nécessitent quelques modifications mineures du projet de PLU, à savoir :

- Concernant l'enquête publique, aucune requête n'a été acceptée.
- Concernant les avis des PPA, la liste des modifications est annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *décide d'approuver le projet de PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération,*
- *la présente approbation fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,*
- *Le dossier de PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture.*

Presles-en-Brie, le 10 octobre 2016.

Le Maire,
D. RODRIGUEZ

P.J. : modifications + projet du PLU validé.